

Ville, le 22/01/2012

## CERTIFICAT MEDICAL

(Application des circulaires du 16 juillet 1973 et du 9 octobre 1975 relatives aux admissions des sujets en état d'ivresse dans les Services Hospitaliers)

Je soussigné, Docteur XY, Docteur en médecine, certifie avoir examiné au Centre Hospitalier de ville le dimanche 22 janvier 2012 à 20:43, une personne disant se nommer :

\*\*\*\*\* , né(e) le \*\*\*\*\* , de sexe masculin\* , féminin\* , présenté(e) par Monsieur ou Madame \*\*\*\*\* officier, agent, de police judiciaire en fonction à \*\*\*\*\*est présumé (e) par lui \* elle\* comme étant en état d'ivresse, et déclare que l'état de santé du patient au moment de l'examen :

- M'autorise à le remettre aux forces de l'ordre,
- Ne m'autorise pas à le remettre aux forces de l'ordre,
- Le patient a refusé l'examen

Dans ce cas de figure, la personne désignée ci-dessus est remise aux forces de l'ordre sous leur surveillance constante.

Toutefois la survenue de modifications de l'aspect de cette personne et notamment d'une détérioration de l'état de conscience doit la faire soumettre immédiatement à un nouvel examen médical.

Rédigé et remis à l'autorité requérante en mains propre pour servir et faire valoir ce que de droit.

Signature